



**Bureau international**

Weltpoststrasse 4  
3015 BERNE  
SUISSE

T +41 31 350 31 11  
F +41 31 350 31 10  
www.upu.int

- Aux Pays-membres du Conseil d'administration et du Conseil d'exploitation postale
- Aux observateurs des réunions du Conseil d'administration et du Conseil d'exploitation postale

Contacts: Siva Somasundram (secrétaire du CA)/  
Altamir Linhares (secrétaire adjoint du CA)  
T +41 31 350 32 01/350 35 56  
siva.somasundram@upu.int/altamir.linhares@upu.int

Berne, le 5 août 2022

Wendy Eitan (secrétaire du CEP)/  
Jeremy Pawsey (secrétaire adjoint du CEP)  
T +41 31 350 36 22/350 35 48  
wendy.eitan@upu.int/jeremy.pawsey@upu.int

**Référence:** 3100(DACAB)1074

**Objet: invitation aux sessions 2022.2 du Conseil d'administration et du Conseil d'exploitation postale (du 17 au 28 octobre)**

Madame, Monsieur,

Au nom des Présidents du Conseil d'administration (CA) et du Conseil d'exploitation postale (CEP), j'ai le plaisir d'inviter par la présente les membres et les observateurs du CA et du CEP à participer aux sessions ordinaires 2022.2 (session S2) de ces deux Conseils. Les réunions se tiendront au Bureau international de l'UPU, à Berne, du 17 au 21 octobre (CEP) et du 24 au 28 octobre 2022 (CA). Les réunions des groupes d'utilisateurs du CEP auront lieu au cours de la semaine précédant la session du CEP (du 10 au 14 octobre 2022). Le calendrier, les ordres du jour et les documents des réunions du CA et du CEP sont disponibles sur le site Web de l'UPU ([www.upu.int/fr/Espace-membres](http://www.upu.int/fr/Espace-membres)).

*1° Possibilités de participation en présentiel et à distance*

Lors de la session 2022.1, le CA et le CEP ont approuvé les modifications applicables à leurs Règlements intérieurs respectifs visant à autoriser la participation à distance aux membres et observateurs étant dans l'incapacité d'assister en personne aux séances.

Compte tenu de l'amélioration de la situation épidémiologique, le Gouvernement suisse a levé les mesures mises en place pour limiter la propagation de la COVID-19 le 17 février 2022 (y compris les mesures relatives à l'entrée et au séjour et l'exigence d'obtention d'une autorisation pour la tenue d'événements de grande ampleur).

Étant donné que les mesures adoptées par le Gouvernement suisse peuvent évoluer rapidement eu égard à la situation sanitaire publique, les délégués qui prévoient d'assister aux réunions en personne seraient avisés de consulter régulièrement le site Web de l'Office fédéral suisse de la santé publique ([www.bag.admin.ch/bag/fr/home.html](http://www.bag.admin.ch/bag/fr/home.html)) avant de se rendre en Suisse.

*2° Enregistrement des participants et informations pratiques*

Tous les délégués des membres et des observateurs du CA et du CEP qui souhaitent participer **à distance ou en personne** aux sessions sont priés de s'enregistrer sur la plate-forme de gestion des événements (EMP) de l'UPU ([events.upu.int](http://events.upu.int)). L'enregistrement est obligatoire pour tous les délégués et doit être finalisé le 30 septembre 2022 au plus tard.

/ Les directives pour l'enregistrement des délégations pour les sessions figurent en annexe 1, tandis que le Guide de l'utilisateur pour l'enregistrement est accessible ici:

[www.upu.int/en/Events/Council-of-Administration-\(S2\)](http://www.upu.int/en/Events/Council-of-Administration-(S2))

[www.upu.int/fr/Events/Le-Conseil-d-administration-\(S2\)](http://www.upu.int/fr/Events/Le-Conseil-d-administration-(S2))

[www.upu.int/en/Events/Postal-Operations-Council-\(S2\)](http://www.upu.int/en/Events/Postal-Operations-Council-(S2))

[www.upu.int/fr/Events/Conseil-d-exploitation-postale-\(S2\)](http://www.upu.int/fr/Events/Conseil-d-exploitation-postale-(S2))

/ Des informations pratiques destinées aux délégués participant en personne figurent en annexe 2.

### 3° *Vote*

Les membres du CA et du CEP autoriseront leurs délégués à voter conformément aux Règlements intérieurs respectifs de ces organes. Tous les membres du CA et du CEP participant à distance ou en présentiel seront habilités à voter sur la plate-forme de vote électronique en ligne de l'UPU.

### 4° *Coûts d'interprétation*

Durant les sessions 2022.2 du CA/CEP, des services d'interprétation simultanée seront organisés<sup>1</sup>. Il est à noter que les frais des services d'interprétation seront partagés entre tous les pays participants (membres et observateurs du CA/CEP). Les informations sur le choix des langues disponibles pour les Pays-membres de l'UPU lors des réunions du CA/CEP figurent dans les articles pertinents du Règlement intérieur des deux organes.

/ Par conséquent, les Pays-membres de l'UPU qui ne sont pas membres du CA/CEP, mais qui participeront aux réunions 2022.2 du CA/CEP en tant qu'observateurs, sont priés de communiquer au Bureau international, au moyen de la formule figurant en annexe 3, la ou les langues qu'ils souhaiteraient utiliser.

### 5° *Personne à contacter concernant les travaux des organes du Conseil d'administration/Conseil d'exploitation postale*

/ Pour faciliter la communication entre les membres du CA/CEP et le secrétariat du Bureau international, il était demandé avant la dernière session à tous les membres du CA/CEP de fournir au secrétariat les coordonnées de leur personne de contact pour les travaux des organes du CA/CEP. Nous prions les Pays-membres ne l'ayant pas encore fait de bien vouloir remplir et renvoyer la formule en annexe 4 **le 30 septembre 2022 au plus tard**.

### 6° *Soumission par les Pays-membres de questions à examiner lors des sessions du Conseil d'administration et du Conseil d'exploitation postale*

Selon les articles 14.3.2 du Règlement intérieur du CA et 15.3.2 du Règlement intérieur du CEP, tout Pays-membre de l'UPU souhaitant soumettre des questions pour discussion lors des sessions du CA/CEP doit transmettre les documents y relatifs au Secrétaire général au moins six semaines avant l'ouverture de la session (soit le 5 septembre 2022 pour le CEP et le 12 septembre 2022 pour le CA).

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma haute considération.

Le Secrétaire général,



Masahiko Metoki

<sup>1</sup> Anglais, arabe, espagnol, français et russe.